

CONTRAT DE RIVIERE BASSIN VERSANT DE L'ORAIN



BILAN A MI-PAROURS

Septembre 2011 - Septembre 2014

Dossier réalisé par :



Avec l'appui technique et financier de :



- Décembre 2014 -

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS	3
1.1 PRESENTATION SUCCINCTE DU BASSIN VERSANT	3
1.2 ETAT DES MASSES D'EAUX	4
1.2.1 ETATS CHIMIQUES ET QUANTITATIFS DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES	4
1.2.2 ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (MES)	4
1.2.3 ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (MES)	5
1.2.4 QUALITE HYDROMORPHOLOGIQUE (PROTOCOLE HORS DCE)	6
1.2.5 CONTINUITE PISCICOLE (PROTOCOLE HORS DCE)	6
1.3 SDAGE – OBJECTIFS ET PROGRAMME DE MESURES	7
1.3.1 OBJECTIFS D'ETAT POUR LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU SDAGE 2016-2021	7
1.3.2 OBJECTIFS D'ETAT POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU SDAGE 2016-2021	8
1.3.3 PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021	8
1.4 CONTRAT DE RIVIERE ORAIN – PROGRAMME D'ACTIONS	10
1.4.1 MONTANTS FINANCIERS ENGAGES	10
1.5 ORGANISATION DES ACTEURS LOCAUX	12
1.5.1 LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT – L'EPTB SAONE-DOUBS	12
1.5.2 LES MAITRES D'OUVRAGE	12
1.5.3 PILOTAGE ET ANIMATION	13
1.5.4 LES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION DU CONTRAT	14
CHAPITRE 2 : BILAN TECHNIQUE DU CONTRAT A MI-PARCOURS	15
2.1 VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS	15
2.1.1 SOUS-VOLET A1 : DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE	15
2.1.2 SOUS-VOLET A2 : REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	17
2.1.3 SOUS-VOLET A3 : MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE	19
2.1.4 SOUS-VOLET A4 : MESURES COMPLEMENTAIRES	20
2.2 VOLET B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES	22
2.2.1 SOUS-VOLET B1A : RECONQUETE DU LIT MAJEUR	22
2.2.2 SOUS-VOLET B1B : GESTION DU LIT MINEUR	25
2.3 VOLET B2 : GESTION DES INONDATIONS	30
2.4 VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE	32
2.5 VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION, PATRIMOINE	33
CHAPITRE 3 : SYNTHESE ET COHERENCE AVEC LE SDAGE	37
3.1 SYNTHESE DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER	37
3.2 COHERENCE ET ETAT D'AVANCEMENT PAR RAPPORT AU PDM	39
3.3 ADEQUATION AVEC LES RECOMMANDATIONS DU COMITE D'AGREMENT	40

CHAPITRE 1 : RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS



Elevage bovin à Colonne



Poligny



Fruitière vinicole

1.1 PRESENTATION SUCCINCTE DU BASSIN VERSANT

D'une superficie de 239 km², le bassin de l'Orain est entièrement compris dans le département du Jura. Affluent rive gauche du Doubs (Annexe n°1), l'Orain prend naissance au Sud-Est de la commune de Poligny. Son territoire concerne majoritairement la plaine de Bresse et est bordé à l'Est par les premiers contreforts Jurassiens et le Revermont.

La démarche entreprise sur ce bassin versant s'inscrit dans une logique régionale de programmes concertés:

- au nord, le bassin versant de la Loue, avec un Contrat de Rivière finalisé en 2011,
- au sud, le bassin versant de la Seille, avec un second Contrat de Rivière en cours,
- à l'ouest et au nord, la vallée du Doubs, sur laquelle un contrat de rivière est également en cours.

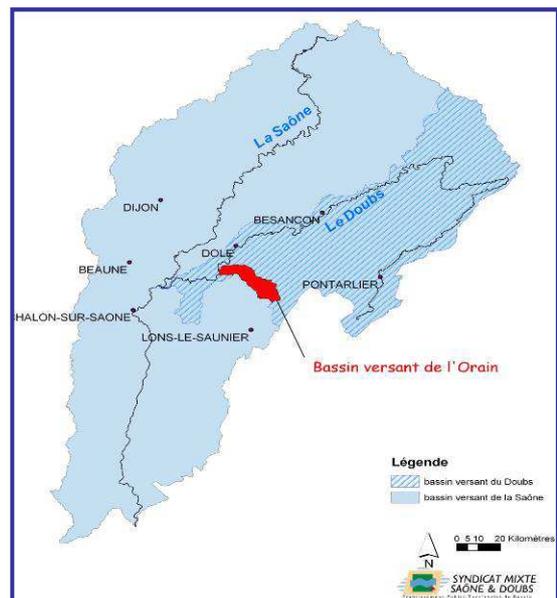


Figure 1: Situation de l'Orain dans le bassin de la Saône

Le bassin versant compte 36 communes, globalement de petite taille (plus de 80 % ont moins de 500 habitants) et qui totalisent 15 827 habitants. La densité moyenne y est de 44 habitants / km², ce qui est légèrement inférieur à la valeur à l'échelle du département du Jura qui est de 50 habitants / km². Les deux communes les plus importantes (Chaussin et Poligny) totalisent environ 40% de la population du bassin versant.

Le bassin versant de l'Orain est recouvert par près de 14 600 hectares de forêts à dominante feuillue, soit environ 42 % de sa superficie totale. 55 % de sa surface est dédié à l'agriculture. Les prairies représentent plus de 26% de l'occupation des sols et prédominent sur sa partie amont. La

proportion de terres labourables augmente à partir de la partie médiane du bassin versant jusqu'à atteindre un maximum au niveau de la commune de Chaussin.

Sur les plateaux, les exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovins-lait. Elles produisent parfois des céréales pour l'autoconsommation, mais l'essentiel de la SAU est toujours en herbe. Dans le Revermont-vignoble, l'élevage laitier est dominant, mais une grande partie des exploitations produit des céréales. Un certain nombre possède également des vignes. Les exploitations viticoles sont principalement localisées à Poligny, Saint-Lothain et Buvilly. Dans la zone de la Bresse, les exploitations sont de type polyculture-élevage (bovin-lait à Comté principalement et allaitant). Enfin, dans la zone Bresse-vallée du Doubs, les exploitations sont réparties entre grandes cultures et polyculture-élevage.

L'urbanisation est très faible sur le bassin versant, les communes de Poligny et de Chaussin constituant les surfaces urbanisées les plus importantes du bassin. Toutefois, l'A39, appelée également « l'autoroute verte », coupe le bassin versant et barre le paysage selon un axe moyen NO/SE.

L'essentiel de l'activité industrielle du bassin versant est localisé au niveau de la commune de Poligny et dans une moindre mesure à Chaussin. Elle est constituée essentiellement par des entreprises de petites tailles (moins de 10 salariés) ou à caractère artisanal et seules 7 entreprises ont un effectif supérieur à 100 salariés. Elles concernent principalement le bâtiment, le commerce de gros, le domaine de l'agro-alimentaire avec l'industrie laitière, la métallurgie, le traitement de surface ou la mécanique. La firme SOLVAY exploitait auparavant une saline à Poligny pour les besoins du site localisé à Tavaux.

Une importante activité de sylviculture est également recensée sur le bassin.

Hormis le secteur de Poligny qui bénéficie d'un attrait culturel et artisanal (petite cité Comtoise de caractère) et constitue le point fort du secteur, l'aval du bassin reste cantonné à un tourisme de passage entre la vallée de la Loue, le Val d'Amour et le Haut-Jura.

1.2 ETAT DES MASSES D'EAUX

L'état d'une masse d'eau superficielle est reconnu "bon" si son état chimique est bon et si son état écologique est bon (ou très bon).

Concernant les eaux souterraines, le bon état est apprécié en fonction de la qualité chimique et de la quantité d'eau (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe).

1.2.1 ETATS CHIMIQUES ET QUANTITATIFS DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Trois des 4 Masses d'eau souterraines concernant le bassin versant de l'Orain sont actuellement en bon état, dont le Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien qui est la plus concernée par l'Orain (cf. « Objectifs sur les masses d'eau souterraines »).

1.2.2 ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (MES)

L'état chimique des différentes MES du bassin reste peu connu. En effet, seul l'état de l'Orain est apprécié à partir d'une station de suivi située sur son extrémité aval, à proximité de sa confluence avec le Doubs.

A ce niveau, les résultats des mesures réalisées classe l'Orain en bon état chimique au sens de la DCE. On y relève toutefois la présence régulière de micropolluants organiques (pesticides), tandis que des micropolluants métalliques ont été détectés également dans ses sédiments, y compris au niveau de stations situées en partie apicale et médiane de son cours.

Des mesures supplémentaires devront être réalisées sur les autres MES afin d'établir leur état chimique actuel.

1.2.3 ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (MES)

La carte ci-dessous présente l'état biologique, l'état physico-chimique, et l'état écologique (croisement de l'état physico-chimique et de l'état biologique) des cours d'eau du bassin versant de l'Orain établis selon le protocole DCE en 2012.

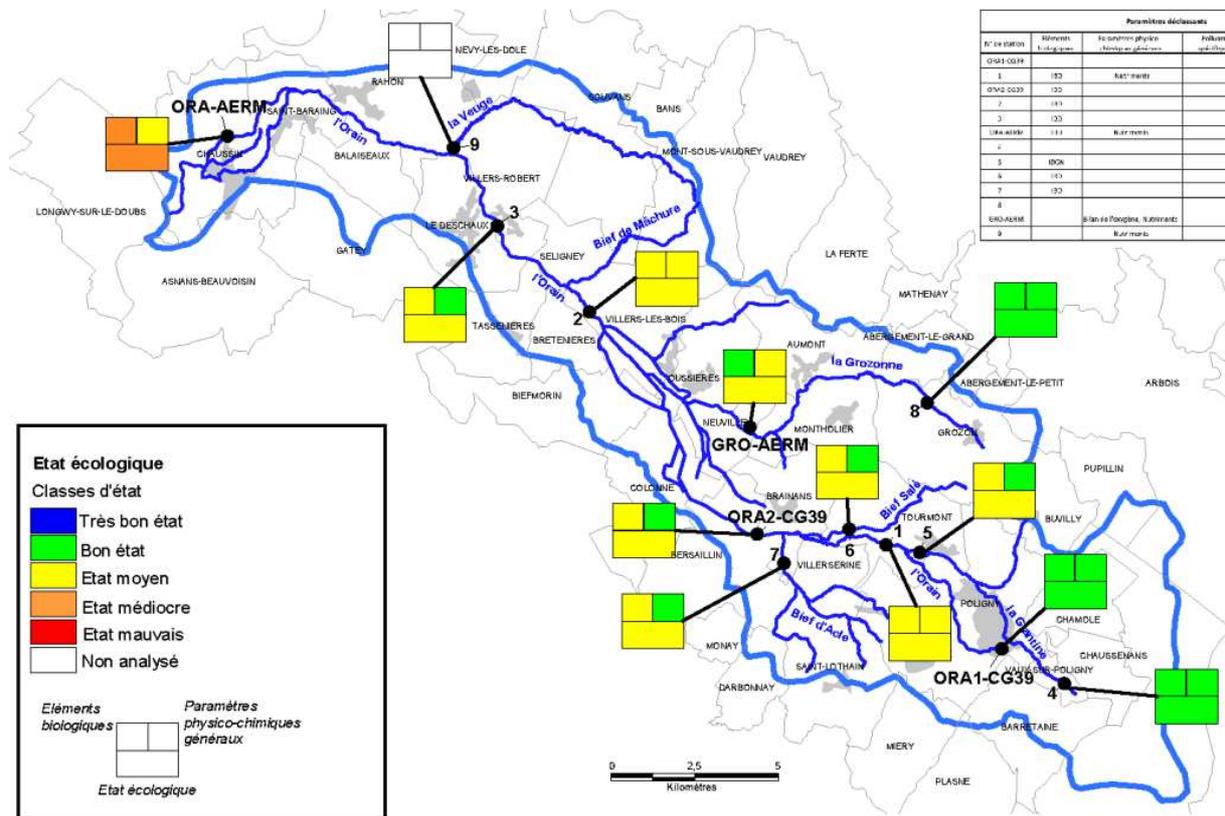


Figure n°2: Etat des cours d'eau du BV de l'Orain (protocole DCE – Sciences Environnement, 2012)

La situation est globalement moyenne, tant sur le plan biologique que physico-chimique.

A noter que l'état écologique se dégrade régulièrement à un état médiocre si l'on prend en compte les peuplements en diatomées et les peuplements piscicoles comme indicateurs biologiques (au lieu de celui de la faune macrobenthique).

Les altérations de la qualité de l'eau proviennent principalement d'un excès de nutriments (azote et phosphore) dans un contexte de réchauffement anormal des eaux exacerbant l'impact de la pollution sur le milieu.

Les altérations des peuplements biologiques sont la conséquence de la qualité de l'eau mais également de la banalisation des habitats aquatiques liée aux dégradations de la morphologie et de la dynamique sédimentaire des cours d'eau. Ce dernier facteur est certainement prédominant pour la faune piscicole.

1.2.4 QUALITE HYDROMORPHOLOGIQUE (PROTOCOLE HORS DCE)

La carte ci-dessous présente l'état de la qualité hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant de l'Orain selon la méthode « Tronçon » (TELEOS/CSP).

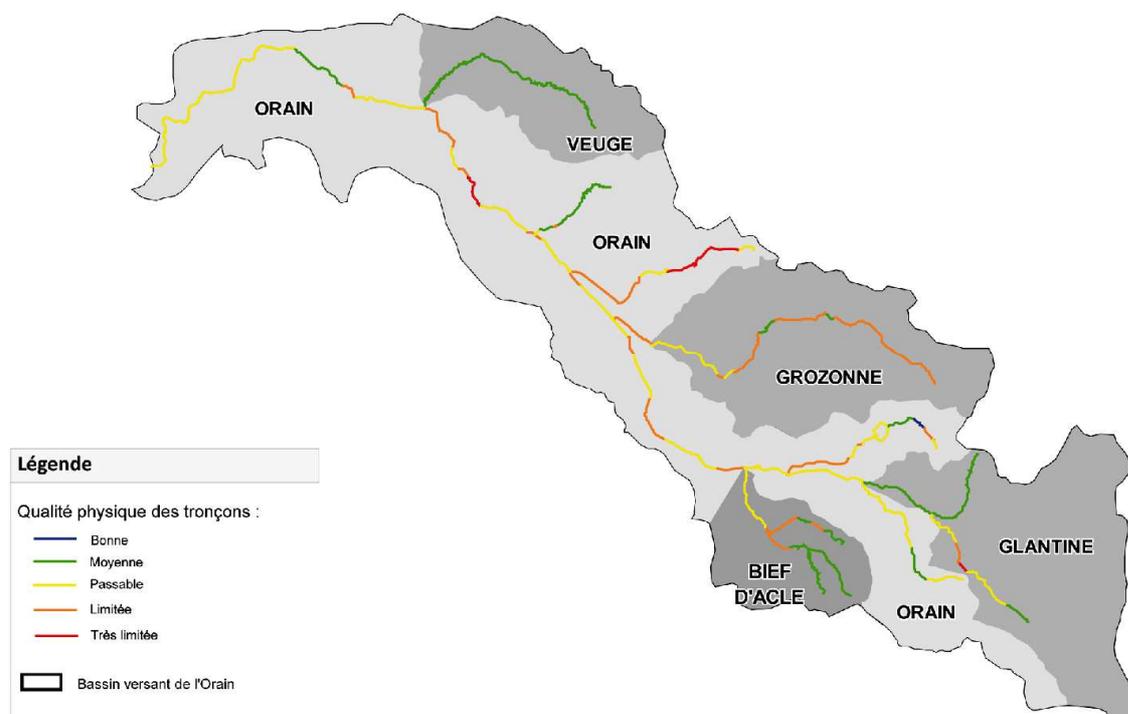


Figure n°3: Etat de la qualité hydromorphologique des cours d'eau du BV de l'Orain (méthode tronçon, Eaux continentales, 2010)

La qualité hydromorphologique de l'Orain et de ses affluents est globalement très dégradée en lien avec les lourds travaux de rectification et de recalibrage réalisés dans les années 70'.

Avec seulement 0,2% de l'ensemble du linéaire de cours d'eau en qualité attendue et 28,8% en qualité moyenne, l'Orain et ses affluents présentent une altération particulièrement nette de leurs habitats aquatiques. Plus de 71 % du linéaire peut être considéré comme en mauvais état.

1.2.5 CONTINUITE PISCICOLE (PROTOCOLE HORS DCE)

Au total, 47 ouvrages ou obstacles naturels ont été reconnus comme posant problème à la libre circulation des poissons sur l'Orain et sur ses affluents (2010) :

- 8 ouvrages soit 17 % ne sont infranchissables qu'à l'étiage,
- 14 ouvrages soit 30 % ne sont franchissables qu'en crue lorsque les ouvrages sont ennoyés,
- 25 soit 53 % sont infranchissables en permanence.

Deux ouvrages font l'objet d'une mesure réglementaire en lien avec le classement du cours d'eau en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement. Il s'agit du barrage des Colombots à Saint-Baraing et de celui de Rahon/Balaiseaux.

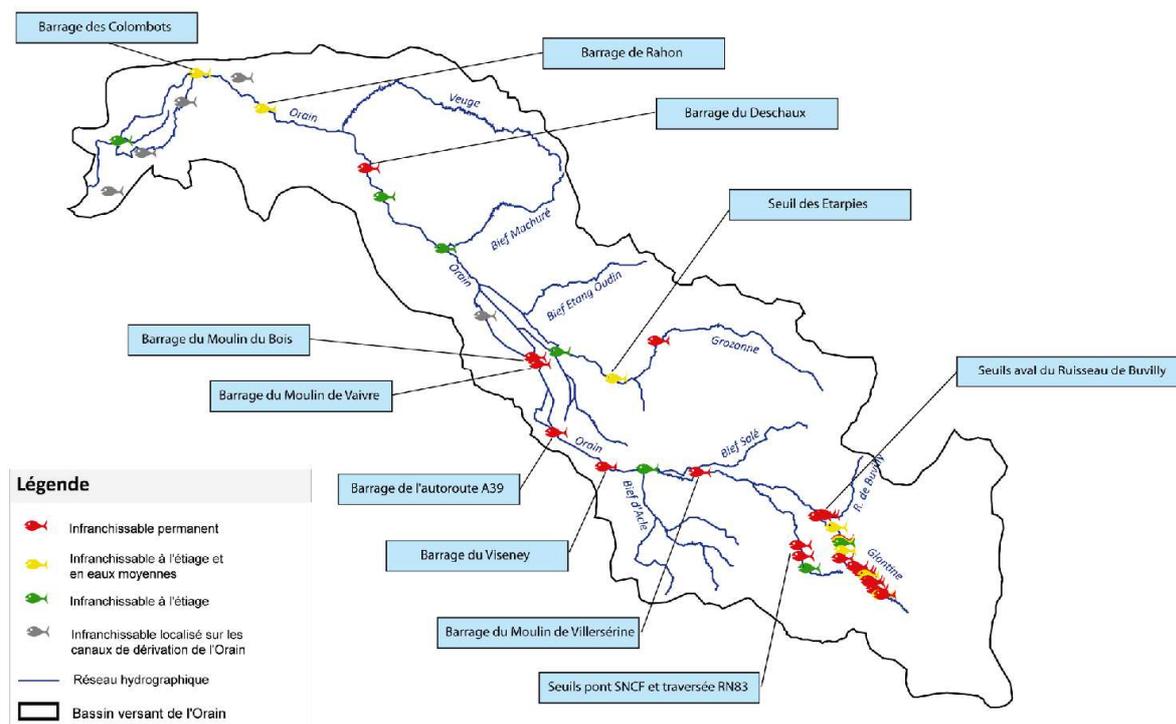


Figure n°4: Continuité piscicole de l’Orain et de ses affluents (Eaux continentales, 2010)

On notera la densité très importante d’ouvrages infranchissables sur la moitié amont du cours de la Glantine, dans sa traversée du bourg de Poligny.

1.3 SDAGE – OBJECTIFS ET PROGRAMME DE MESURES

1.3.1 OBJECTIFS D’ETAT POUR LES MASSES D’EAU SUPERFICIELLES DU SDAGE 2016-2021

Les objectifs de bon état pour les eaux superficielles du bassin versant de l’Orain sont résumés dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Echéance	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état chimique
FRDR11067	Le Bief d'Acle	Bon état	Masse d'eau naturelle	2027	Morphologie, pesticides	2015
FRDR11991	La Glantine	Bon potentiel	Masse d'eau fortement modifiée	2027	Continuité, morphologie, pesticides	2015
FRDR10229	La Grozonne	Bon état	Masse d'eau naturelle	2027	Continuité, morphologie, matières organiques et oxydables	2015
FRDR615	L'Orain	Bon état	Masse d'eau naturelle	2027	Continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2015
FRDR10546	La Veuge	Bon état	Masse d'eau naturelle	2027	Morphologie	2015

1.3.2 OBJECTIFS D'ETAT POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES DU SDAGE 2016-2021

Les objectifs de bon état pour les eaux souterraines du bassin versant de l'Orain sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Code masse d'eau	Masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique			RNAOE 2021
		Objectif d'état	Echéance	Objectif d'état	Echéance	Paramètres justifiant le report	
FR_DG_140	Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau	Bon état	2015	Bon état	2015		aucun
FR_DG_306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon état	2015	Bon état	2027	Hydrocarbures	Oui : pollutions ponctuelles
FR_DG_505	Domaine marneux de la Bresse	Bon état	2015	Bon état	2015		aucun
FR_DG_516	Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien	Bon état	2015	Bon état	2015		aucun

La masse d'eau des alluvions de la vallée du Doubs est en outre identifiée dans le SDAGE comme recelant des ressources majeures à préserver pour assurer l'alimentation actuelle et future en eau potable. Au sein de cette masse d'eau, différentes zones stratégiques à préserver ont été retenues pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable. Le bassin versant de l'Orain est concerné par l'une d'entre elles. Il s'agit du périmètre d'alimentation du captage d'Asnans exploité par le SIEA des Trois Rivières.

1.3.3 PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021

Mesures du SDAGE sur les eaux superficielles

Le projet de programme de mesures du SDAGE 2016-2021 a retenu les types de mesures suivants pour atteindre les objectifs de bon état des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain :

Pression à traiter : altération de la continuité écologique	
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
Pression à traiter : altération de la morphologie	
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
Pression à traiter : pollution diffuse par les pesticides	
AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pression à traiter : pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	

ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

Mesures du SDAGE sur les eaux souterraines

Le projet de programme de mesures du SDAGE 2016-2021 a retenu les types de mesures suivants pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eaux souterraines qui concernent le bassin versant de l'Orain.

Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau - FRDG140	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : qualité des eaux destinées à la consommation humaine	
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
Alluvions de la vallée du Doubs - FRDG306	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Pression à traiter : pollution ponctuelle urbaine et industrielle	
IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : qualité des eaux destinées à la consommation humaine	
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
Domaine marneux de la Bresse, Val de Saône et formation du Saint Côme - FRDG505	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : qualité des eaux destinées à la consommation humaine	
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
Domaine triasique et liasique du vignoble jurassien - FRDG516	
Aucune mesure identifiée	

1.4 CONTRAT DE RIVIERE ORAIN – PROGRAMME D’ACTIONS

La construction du programme d’actions du Contrat de rivière s’articule autour de cinq grands axes :

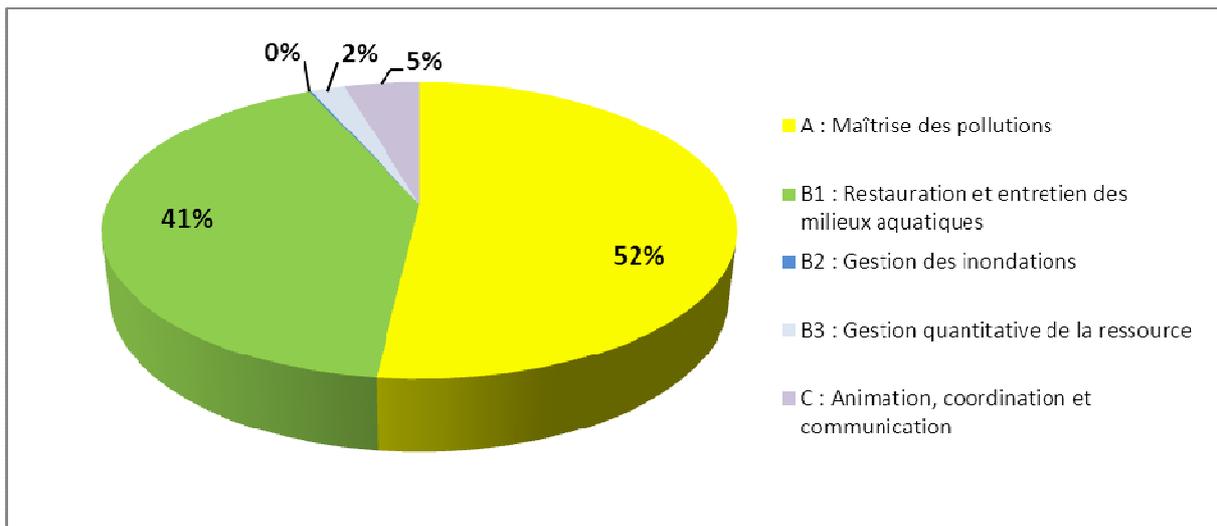
- Maîtrise des pollutions,
- Restauration et entretien des milieux aquatiques,
- Gestion des inondations
- Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Animation, communication, valorisation du patrimoine.

1.4.1 MONTANTS FINANCIERS ENGAGES

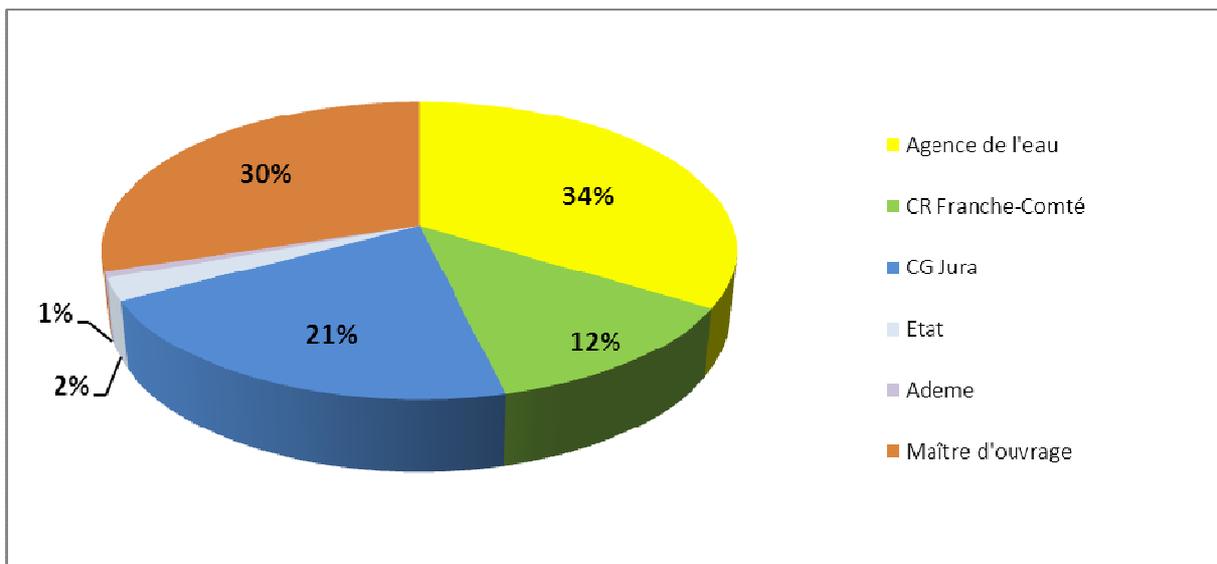
Le programme d’action du contrat de rivière est décliné autour de ces 5 axes. Le tableau suivant présente les montants prévisionnels qui ont été définis lors de l’élaboration du Contrat et qui sont inscrits dans le document contractuel. Certains montants ont été revus dans le cadre du bilan à mi-parcours du Contrat. L’ensemble des fiches révisées est présenté dans le document d’accompagnement joint à ce bilan à mi-parcours.

Code	Nombre de fiches actions	Coût total (en €)		MO	Montants des subventions attendus										
		HT	TTC		Agence de l'Eau	CR Franche-Comté	CG Jura	ETAT	ADEME						
VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS															
A1 Assainissement domestique	5	3 348 300 €	4 004 566 €	1 346 410 €	40%	1 001 890 €	30%	0 €	0%	1 000 000 €	30%	0 €	-	0 €	0%
A2 Pollutions agricoles	8	1 100 320 €	1 315 983 €	558 959 €	51%	261 239 €	24%	20 093 €	2%	20 000 €	2%	239 200 €	22%	0 €	0%
A3 Pollutions industrielles	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A4 Mesures complémentaires	4	392 254 €	469 136 €	154 912 €	40%	41 547 €	11%	5 638 €	1%	119 512 €	30%	0 €	0%	70 645 €	18%
VOLET B : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX															
B1A Reconquête du lit majeur	13	2 792 577 €	3 339 922 €	319 217 €	10%	1 215 470 €	36%	767 203 €	23%	783 683 €	23%	0 €	0%	0 €	0%
B1B Gestion du lit mineur	14	1 084 265 €	1 296 781 €	418 916 €	32%	507 630 €	39%	368 405 €	28%	1 831 €	1%	0 €	0%	0 €	0%
B2 Gestion des inondations	2	12 542 €	15 000 €	3 000 €	20%	0 €	0%	0 €	0%	7 500 €	50%	4 500 €	30%	0 €	0%
B3 Gestion de la ressource	5	189 240 €	226 332 €	62 800 €	28%	93 870 €	41%	0 €	0%	69 662 €	31%	0 €	0%	0 €	0%
VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION & PATRIMOINE															
C1 Animation et coordination	2	321 739 €	384 800 €	81 860 €	25%	187 500 €	58%	66 690 €	17%	48 750 €	13%	0 €	0%	0 €	0%
C2 Communication	9	102 221 €	122 257 €	26 537 €	26%	55 862 €	55%	21 234 €	17%	18 624 €	15%	0 €	0%	0 €	0%
C3 Valorisation du patrimoine	1	-	-	-	-	-	-	-	-	0 €	0 €	-	-	-	-
TOTAL	65	9 343 458 €	11 174 777 €	2 972 611 €	27%	3 365 008 €	30%	1 249 262 €	11%	2 069 562 €	19%	243 700 €	2%	70 645 €	1%

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements financiers par volets.



Le graphique ci-dessous présente la répartition des aides des partenaires financiers du Contrat ainsi que la part revenant aux maîtres d'ouvrages locaux.



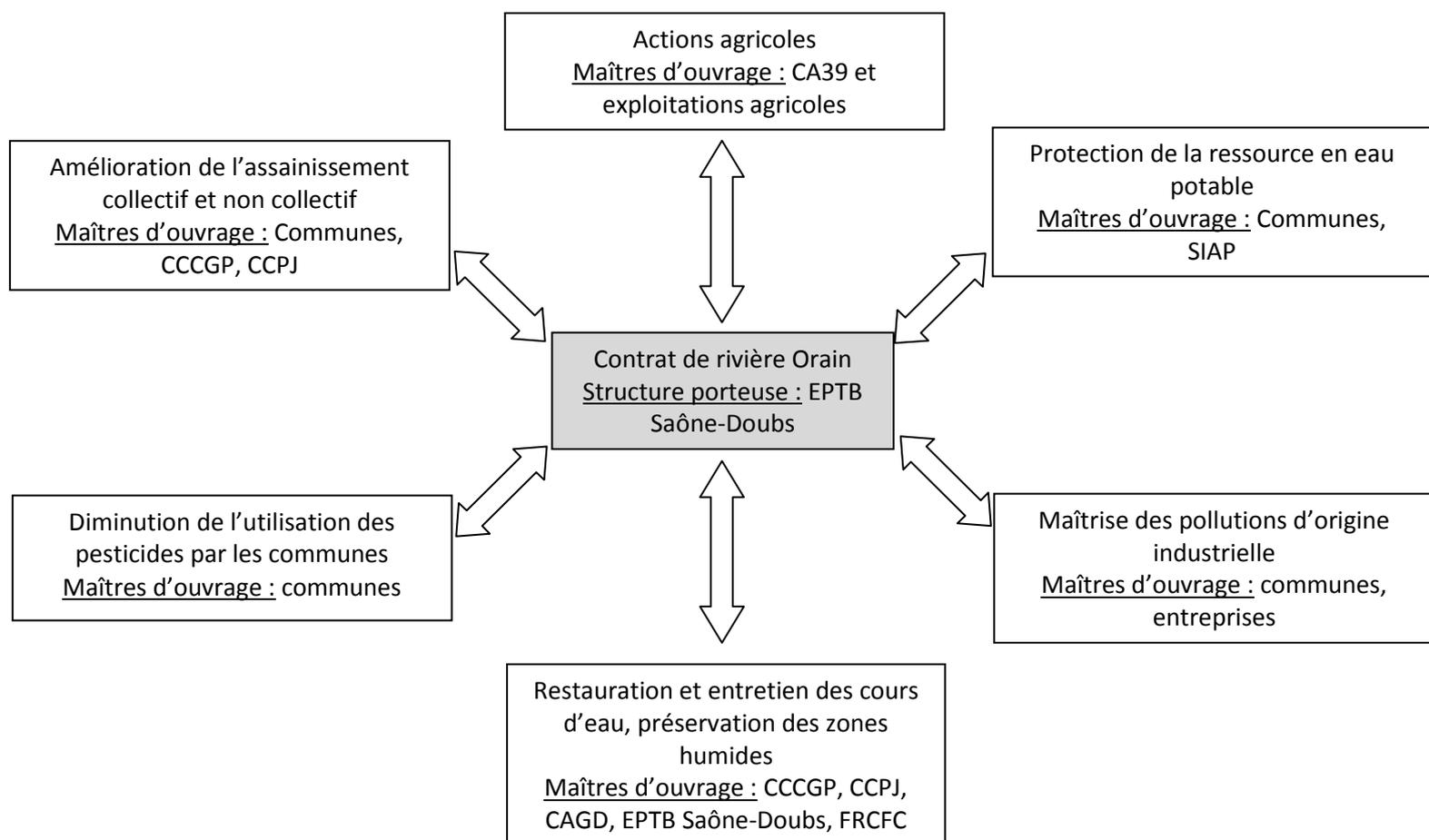
1.5 ORGANISATION DES ACTEURS LOCAUX

1.5.1 LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT – L'EPTB SAONE-DOUBS

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs est la structure porteuse du contrat. A travers le poste de Chargé de mission qu'il a créé, il veille à l'harmonisation, à l'animation, au bon déroulement et au suivi du programme d'action, notamment par l'organisation des comités de pilotage et des comités de rivière. Il assure également une assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages locaux pour la mise en œuvre de certaines actions et porte sous sa maîtrise d'ouvrage plusieurs actions du Contrat rivière (étude de la qualité des eaux superficielles, étude de scénarii d'aménagement pour la restauration de la continuité écologique de l'Orain aval, bulletins d'information, restauration des mortes de Petit Chantereine et du Gravier, etc...).

1.5.2 LES MAITRES D'OUVRAGE

Le schéma ci-dessous précise les différents maîtres d'ouvrage impliqués dans le contrat de rivière.



CCCGP : Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny

CCPJ : Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

CAGD : Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CA39 : Chambre d'Agriculture du Jura

SIAP : Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable

EPTB Saône-Doubs : Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

FRCFC : Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage local en place actuellement a bénéficié de la dynamique du contrat de rivière Orain. Ainsi, lors de la signature du contrat en 2011, deux syndicats intercommunaux en charge de la gestion des cours d'eau étaient présents sur le bassin versant de l'Orain. Ces syndicats ont été depuis dissous et leur compétence reprise par les communautés de communes du comté de Grimont-Poligny et de la Plaine Jurassienne ainsi que par la communauté d'agglomération du Grand Dole.

1.5.3 PILOTAGE ET ANIMATION

Le Comité de rivière se réunit au minimum une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et valider les orientations pour l'année suivante tandis que des comités de pilotage se réunissent au besoin suivant l'avancement des différentes opérations.

A cela, s'ajoutent des réunions de préparation et de calage technique en amont des réunions des comités de pilotage, des réunions de concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles, ainsi que des réunions de travail avec les différents partenaires ou maîtres d'ouvrage des actions.

1.5.4 LES OUTILS DE SUIVI-EVALUATION DU CONTRAT

Lors de son élaboration, une série d'indicateurs a été définie pour permettre de suivre et d'évaluer le programme d'action. Le tableau présenté en annexe 2 récapitule les indicateurs associés à chaque fiche-action. Un bilan de l'avancement du contrat est présenté annuellement en comité de rivière.

CHAPITRE 2 : BILAN TECHNIQUE DU CONTRAT A MI-PAROURS

2.1 VOLET A : MAITRISE DES POLLUTIONS

2.1.1 SOUS-VOLET A1 : DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

 **Fiches-actions concernées**

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
A1-1	Réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Poligny	Commune de Poligny	I-1	Fiche action engagée	777 900	930 368	Fiche action modifiée	3 750 000	4 500 000
A1-2	Extension du réseau d'assainissement de Buvilly	Commune de Buvilly	I-1	Fiche action terminée	483 000	577 668	Fiche action retirée		
A1-3	Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Aumont	Commune d'Aumont	I-2	Fiche action terminée	1 334 400	1 595 942	Fiche action retirée		
A1-4	Mise en place d'un système d'assainissement collectif à Grozon	Commune de Grozon	I-2	Fiche action non engagée	726 000	868 296	Fiche action modifiée	1 200 000	1 440 000
A1-5	Mise en place d'un suivi agronomique des boues issues de station d'épuration sur l'ensemble du bassin versant	Collectivités productrices de boues	II-1	Fiche action non engagée	27 000	32 292	Fiche action retirée		
TOTAL initial					3 348 300	4 004 566			
A1-6	Amélioration de l'assainissement du bourg principal de Saint-Baraing	Commune de Saint-Baraing	I-2				Nouvelle fiche action	1 170 000	1 404 000
A1-7	Amélioration de l'assainissement collectif au niveau d'un lotissement de la commune du Deschaux	Commune du Deschaux					Nouvelle fiche action	A définir	A définir
TOTAL révisé								6 120 000	7 344 000

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Avec un niveau d'engagement des fiches action de 60%, ce sous-volet présente à première vue un bon état d'avancement. Rapporté aux montants prévisionnels, les investissements prévus pour le développement de l'assainissement domestique présentent un niveau de réalisation (actions terminées) de 54% tandis que le niveau d'engagement se situe à 78%.

Concernant plus spécifiquement la commune de Poligny, les travaux de réhabilitation des réseaux depuis la signature du contrat en 2011 ont concerné les secteurs suivants :

- Rue de Versailles : 194000€ (financé en 2011)
- Réhabilitation du quartier de Charcigny : 629000€ (financé en 2013)
- Rue de l'hopital, rue J Weber et rue d'Archemey : 172 100€ HT (dépense prévisionnelle 2014).

On constate que le niveau d'investissement prévu au contrat de rivière a été dépassé, avec toutefois une réorientation des financements sur des travaux ou des secteurs non prévus initialement au contrat de rivière. Au contraire, les bassins d'orage prévus pour gérer les effluents des réseaux unitaires lors des fortes pluies n'ont pas été encore réalisés. La mise en place d'un traitement du phosphore indiqué dans le contrat mais non chiffré n'a pas non plus fait l'objet d'avancement.

Concernant Grozon, malgré plusieurs contacts pris avec la commune et les partenaires techniques et financiers pour impulser le projet, la construction d'un système d'assainissement peine à aboutir en lien notamment avec l'importance du coût de l'opération pour cette petite commune (150 habitants).

Perspectives

Concernant la commune de Poligny, il apparaît nécessaire de poursuivre et d'approfondir les efforts déjà réalisés. D'après les partenaires techniques, les travaux de réhabilitation des réseaux pourraient notamment se poursuivre sur les points suivants :

- Equiper les déversoirs d'orage d'un système d'autosurveillance,
- Réaliser les bassins d'orage après actualisation de leur dimensionnement,

Des investissements sont également à réaliser en vue de la modernisation de la station d'épuration de Poligny-Tourmont :

- Remettre en service l'autosurveillance de la station et du bypass,
- Améliorer le traitement de l'azote et mettre en place un traitement du phosphore.

Cette poursuite de la réhabilitation du système d'assainissement de Poligny présente un coût estimé à 3 750 000 Euros H.T.. Cela constitue une augmentation considérable de l'effort de la commune dans ce domaine pour cette deuxième partie du contrat.

Concernant la commune de Grozon, l'aboutissement d'un système de traitement des eaux usées du bourg principal reste aujourd'hui incertain compte-tenu des montants en jeu avec en outre un coût estimatif qui a été réévalué à la hausse.

Avec un système d'assainissement devenu hors normes, la commune de Saint-Baraing a été classée comme prioritaire pour l'engagement de travaux de réhabilitation. Portée par le Syndicat des Trois Rivières, cette opération doit pouvoir être soutenue par le contrat de rivière Orain.

Cela doit pouvoir être le cas également pour la commune du Deschaux qui, quoique largement gérée en assainissement non collectif, présente un lotissement équipé en assainissement collectif au fonctionnement défaillant qui impacte actuellement le milieu.

Ces orientations et perspectives sont cohérentes avec les mesures du projet de SDAGE 2016-2021 retenues sur le bassin de l'Orain. Elles répondent en particulier aux mesures ASS0302 « Réhabiliter et/ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU », ASS0401 « Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU », et ASS0402 « Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU ».

2.1.2 SOUS-VOLET A2 : REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
A2-1	Indentification et mise en place de dispositifs de pulvérisation plus respectueux de l'environnement	CA39	II-1	Fiche action terminée	11 760	14 065			
A2-2	Développement des intercultures visant à maintenir le potentiel agronomique des sols et la biodiversité	CA39	III-1	Fiche action terminée	20 160	24 111			
A2-3	Programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage	CA39, exploitants agricoles	I-1	Fiche action terminée	1 029 680	1 231 497	Poursuite sur l'Orain médian et aval	807 840	969 408
A2-4	Mise en place d'une assistance technique à l'épandage	CA39	I-1	Fiche action terminée	19 120	22 868			
A2-5	Mise en application du dispositif PVE sur le bassin versant de l'Orain	CA39	I-1	Fiche action terminée	19 600	23 442	Poursuite	1 120	1 344
A2-6	<i>Développement des grandes cultures céréalières en agriculture biologique en Franche-Comté</i>	<i>Interbio Franche-Comté</i>	<i>I-1</i>	<i>Fiche action terminée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>				
A2-7	<i>Sensibilisation et conversion des exploitations à l'agriculture biologique sur la zone du Revermont</i>	<i>CA39</i>	<i>I-1</i>	<i>Fiche action terminée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>				
A2-8	<i>Reconversion des cultures en prairies au niveau des sites Natura 2000 "Basse vallée du Doubs" et</i>	<i>EPTB Saône-Doubs, CPIE Bresse du Jura,</i>	<i>I-1</i>	<i>Fiche action terminée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>				

	"Bresse Jurassienne Nord"	exploitants agricoles						
A2-9	Définition et mise en œuvre d'une opération pilote agricole associant les acteurs économiques du bassin versant de l'Orain	CA39, acteurs économiques	I-1			Nouvelle fiche action	A définir	A définir
				TOTAL	1 100 320	1 315 983	808 960	970 752

*montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière

CA39 : Chambre d'agriculture du Jura

Etat d'avancement

Avec un taux de réalisation de 100%, ce sous-volet présente à première vue un très bon niveau d'avancement. La mise en œuvre des actions ne s'est toutefois pas traduite complètement sur le terrain. En effet, autant les efforts en termes de moyen d'animation du contrat de rivière ont été bien mobilisés, autant toutes les actions proposées n'ont pas bénéficié du même niveau d'adhésion de la part des exploitants, ce qui conduit à retenir au final un bilan plutôt mitigé de ce sous-volet.

Pour illustrer ce contraste, on retiendra :

- le dépôt de 16 dossiers au titre du Plan Végétal Environnement sur le bassin versant de l'Orain, et la couverture de 26% des surfaces en cultures par une aire de remplissage et de lavage des effluents phytosanitaires ;
- la couverture d'environ 27% des cultures de printemps en interculture sur le sous-bassin versant de l'Orain aval (cible de l'action) ;
- l'engagement de projets de travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage au niveau de 5 exploitations représentant 35% des UGB non aux normes au commencement de l'opération ;
- l'absence de projets concrets des exploitants suite à l'animation réalisée par la Chambre d'agriculture pour la mise en place de dispositifs de pulvérisation des pesticides plus respectueux de l'environnement (action ciblée sur les exploitations ayant peu de surfaces implantées en SCOP et situées sur la partie amont du bassin versant de l'Orain).

Ces résultats peuvent être expliqués par le type d'exploitation dominante sur le bassin versant, polyculture-élevage, pour lesquelles les dispositifs du PVE sont relativement moins intéressants que pour les exploitations céréalières. Concernant la mise en place des intercultures, l'information technique a été bien diffusée et ne constitue plus un frein au développement de la pratique. Enfin, l'opération collective de mise aux normes des élevages a été confrontée à plusieurs freins limitant l'engagement des travaux: un problème de financement pour une exploitation, un départ en retraite sans reprenneur, ou encore des réflexions sur la structure de l'exploitation non abouties.

Perspectives

Pour la deuxième partie du contrat, il est proposé d'accompagner la mise en place d'une opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage sur les sous-bassins versants médian et aval de l'Orain, territoires non concernés jusqu'à présent par ce type d'accompagnement (fiche A2-3). La Chambre

d'agriculture du Jura propose également d'accompagner le déploiement du nouveau Plan Végétal Environnement sur le bassin versant (fiche A2-5). Enfin, une opération pilote associant les acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires est envisagée dans le cadre d'une nouvelle action (fiche A2-9).

2.1.3 SOUS-VOLET A3 : MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
A3-1	Diagnostic et amélioration de l'assainissement des industries du secteur agro-alimentaire au niveau de la commune de Poligny	Commune de Poligny, Entreprises favorables à la démarche	II-1	Fiche action non engagée	A définir	A définir	Fiche action modifiée	201 333	208 000
A3-2	Diagnostic et amélioration de l'assainissement industriel au niveau de la commune de Poligny	Commune de Poligny, Entreprises favorables à la démarche	II-1	Fiche action non engagée	A définir	A définir	Fiche action modifiée	A définir	A définir
TOTAL					A définir	A définir		A définir	A définir

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Ce sous-volet n'a pas fait l'objet à ce jour d'un réel commencement. En effet, même si la Ville de Poligny a mis en place un certain nombre de conventions de raccordement avec des industriels, il manque aujourd'hui de la visibilité sur le niveau de couverture et sur le suivi de ces mesures par rapport aux nombres d'entreprises présentes et aux impacts potentiels que leurs rejets représentent pour l'état du réseau de collecte des eaux usées de la commune, mais également pour le fonctionnement de la station d'épuration et au final pour la qualité des cours d'eau.

Perspectives

La deuxième partie du contrat de rivière doit permettre de préciser les enjeux en présence sur cette problématique des rejets industriels, d'actualiser ou d'établir les conventions de raccordement pour l'ensemble des entreprises jugées prioritaires, et de réaliser les éventuels travaux de pré-traitement. Dans ce sens, il est proposé de maintenir les fiches actions A3-1 et A3-2 mais en les modifiant pour tenir en compte de l'évolution des moyens prévus par les collectivités locales concernées pour répondre aux enjeux. Ainsi, compte-tenu du plan de charge des services techniques de ces collectivités, il apparaît

nécessaire de créer un poste d'animateur chargé : du pilotage des diagnostics, de la mise au point des conventions de raccordement, de l'animation auprès des entreprises, de l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre éventuelle de travaux sur leurs sites, et du suivi. C'est dans ce sens que la fiche action A3-1 a été réécrite. Quant à la fiche action A3-2, elle a été modifiée pour couvrir les éventuels travaux d'assainissement des industries de tout type (agroalimentaire, mécanique, etc...) nécessaires au respect de la qualité des rejets dans le réseau public.

2.1.4 SOUS-VOLET A4 : MESURES COMPLEMENTAIRES

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
A4-1	Etudes de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de l'Orain	EPTB Saône-Doubs, Conseil Général du Jura	II-1	Fiche action engagée	50 000	59 800	Fiche action maintenue	30 000	36 000
A4-2	Programme d'actions destinées à réduire l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole	Communes	III-1	Fiche action engagée	13 094	15 660	Fiche action maintenue	13 150	15 780
A4-3	Programme de maîtrise des pollutions d'origine viticoles et vinicoles	CA39	II-1	<i>Fiche action terminée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	Fiche action retirée		
A4-4	Réalisation d'études et de travaux de réhabilitation d'anciennes décharges sur le territoire de la CCGI	CCCGP	II-1	Fiche action terminée	329 160	393 675	Fiche action retirée		
TOTAL					392 254	469 136		43 150	51 780

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Ce sous-volet présente un bon niveau d'avancement dans la mesure où l'on relève un taux d'engagement des actions de 100%.

- L'état initial de la qualité des eaux superficielles de l'Orain et de ses affluents a été réalisé en 2012 par l'EPTB Saône-Doubs. Cette action sera terminée en fin de contrat avec la réalisation de l'état final.

- La commune de Poligny a réalisé un diagnostic de ses pratiques en termes d'utilisation des phytosanitaires en 2013. Son personnel utilisateur et encadrant a été formé en 2014 et a obtenu le certificat certiphyto. La commune souhaite s'engager progressivement dans la réduction de l'utilisation du désherbage chimique. Ainsi, le cimetière et deux zones pavillonnaires ont été retenus comme zone test en 2014, année au cours de laquelle la consommation de pesticides de la commune a pu être ainsi réduite de 35%. Une information des habitants a été réalisée au moyen des bulletins municipaux et doit se poursuivre les années futures en parallèle du développement des zones tests (panneau informatif, concours de fleurissement, etc...). L'acquisition de matériels de désherbage alternatif est également prévue en 2015.
- Les travaux de réhabilitation d'anciennes décharges ont été réalisés par la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny.

Perspectives

Pour la deuxième partie du contrat, les propositions sont les suivantes :

- Le développement de la sensibilisation et des actions de réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les communes en cohérence avec le programme régional de l'Agence de l'Eau et de la Région Franche-Comté dans ce domaine,
- La réalisation d'un nouvel état des lieux de la qualité des eaux superficielles de l'Orain et de ses affluents en fin de contrat.

Dans ce sens, il est proposé de maintenir les fiches actions A4-1 et A4-2 dont les montants ont été actualisés.

Ces orientations et perspectives sont cohérentes avec les mesures du projet de SDAGE 2016-2021 retenues sur le bassin de l'Orain. Elles répondent en particulier à la mesure COL0201 « Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives ».

2.2 VOLET B1 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES

2.2.1 SOUS-VOLET B1A : RECONQUETE DU LIT MAJEUR

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
B1A-1	Recréation de méandres au niveau des 5 secteurs pré-identifiés dans le cadre de l'étude géomorphologique	CCCGP, CCPJ, CAGD	I-1	Fiche action engagée	1 720 000	2 057 120	Fiche action modifiée	837 000	1 004 400
B1A-2	Recréation de méandres entre le seuil de l'autoroute A39 et le vannage du Moulin de Vairre	CCCGP	I-2	Fiche action non engagée	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	Fiche action retirée		
B1A-3	Recréation de méandres au niveau de la confluence de la Grozonne avec l'Orain	CCCGP	I-2	Fiche action non engagée	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	Fiche action retirée		
B1A-4	Réhabilitation de la morte du Petit-Chantereine à Chaussin	CCPJ, EPTB SD, CG39	I-1	Fiche action engagée	355 000	424 580	Fiche action modifiée	93 000	112 000
B1A-5	Réhabilitation de la morte du Gravier à Chaussin	CCPJ, EPTB SD, CG39	I-2	Fiche action engagée	20 542	24 568	Fiche action modifiée	16 000	19 600
B1A-6	Programme de préservation de l'écosystème "prairies humides" de la vallée de l'Orain	FRCFC, CA39	I-1	Fiche action terminée	270 234	323 200	Fiche action prolongée	116 407	116 407
B1A-7	Programme de gestion du réseau de mares localisé au niveau d'Abergement-le-Petit / Grozon / Abergement-le-Grand / Vadans	CEN	I-1	Fiche action terminée	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Fiche action retirée</i>		
B1A-8	Etude des peuplements piscicoles suite à la réalisation du Contrat	EPTB SD	II-1	Fiche action non engagée	14 000	16 744	Fiche action maintenue	16 000	19 200
B1A-9	Etude environnementale et socio-économique des étangs du bassin versant	EPTB SD	II-1	Fiche action engagée	30 000	35 880	Fiche action modifiée	0	0
B1A-10	Restauration du bras de contournement de l'ancien moulin du Deschaux	CAGD	II-1	Fiche action non engagée	148 000	177 008	Fiche action	148 000	177 600

							maintenue		
B1A-11	Identification d'un réseau de zones humides prioritaire et élaboration d'un plan de gestion à titre exemplaire	FDCJ, EPTB SD	I-1	Fiche action engagée	65 844	78 750	Fiche action maintenue	56 000	67 200
B1A-12	Mise en œuvre du plan de gestion du réseau de zones humides prioritaire identifié	FDCJ, EPTB SD	I-2	Fiche action non engagée	45 151	54 000	Fiche action maintenue	48 000	57 600
B1A-13	Mise en œuvre d'une démarche de veille foncière	CCCG, CCPJ, CAGD	I-1	Fiche action non engagée	123 806	148 072	Fiche action maintenue	41 667	50 000
TOTAL					2 792 577	3 339 922		1 372 074	1 624 007

FDCJ : Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
FRFC : Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Avec un taux d'engagement des actions de 60%, ce sous-volet présente un niveau d'avancement positif qui demande toutefois à être confirmé en termes de réalisation. Cela est particulièrement vrai pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau (ou renaturation) pour laquelle, même si l'engagement des missions de maîtrise d'œuvre sur un premier site marque le passage des études préalables et de la sensibilisation, à la réflexion vers une réalisation, l'acceptation des riverains et l'adhésion des acteurs locaux restent encore à obtenir.

Conditionnée à la réalisation de la branche sud de la LGV, les actions B1A-2 et B1A-3 ont été retirées du fait de l'abandon du projet ferroviaire.

Pour ce sous-volet, on retiendra les actions suivantes pour cette première partie du contrat :

- L'engagement par la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration hydromorphologique de l'Orain au niveau du seuil du moulin de Villerserine sur les communes de Tourmont et Poligny ;
- L'engagement des travaux de restauration des mortes de Petit Chantereine et du Gravier à Chaussin par l'EPTB Saône-Doubs (Tranche 1 : 2014-2015 – Tranche 2 : 2015) ;
- La contractualisation avec les exploitants agricoles de mesures permettant de préserver la faune et la flore sur près de 85 hectares de prairie humide (animation réalisée par la Fédération Régionale des Chasseurs de Franche-Comté et la Chambre d'Agriculture du Jura);
- L'engagement de l'étude des étangs du bassin versant de l'Orain par l'EPTB Saône-Doubs en partenariat avec le Lycée Agricole de Montmorot.

- L'engagement par l'EPTB Saône-Doubs et la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, structure animatrice au niveau du département du Comité Départemental Zones Humides, de la réflexion sur l'identification d'un réseau de zones humides et l'élaboration d'un plan de gestion à titre exemplaire.
- Concernant la mise en place d'une démarche visant à établir une réserve foncière en capacité de compenser les exploitants agricoles impactés par l'érosion naturelle des berges, ou par un projet de restauration de cours d'eau, l'acceptation des représentants de la profession agricole n'a pu à ce jour encore être acquise.

Perspectives

Les objectifs pour la deuxième partie du contrat pourraient être les suivants :

- La réalisation des travaux de restauration hydromorphologique (renaturation) sur le site de l'Orain sur la commune de Tourmont au niveau du moulin de Villerserine, l'engagement au minimum des projets de restauration des sites du Bief Salé et de la Glantine sur la commune de Tourmont. La fiche B1A-1 a été réécrite dans ce sens ;
- La mise en place de la démarche de veille et de réserve foncières ;
- La pérennisation des mesures de préservation des prairies humides de la vallée de l'Orain et l'émergence d'actions complémentaires sur d'autres sites du bassin versant en faveur des zones humides ;

Restauration hydromorphologique

La première phase du contrat de rivière a permis de préciser les contraintes socio-économiques liées à ces opérations sur les différents sites retenus initialement pour faire émerger un projet. La réticence de la profession voire l'opposition de certains exploitants agricoles directement concernés sur certains sites, ajoutés à l'absence à ce jour d'outil opérationnel pour la gestion du foncier en jeu, ont nécessité de re-prioriser les sites concernés en privilégiant ceux où les difficultés sont moindres avec des emprises sur le foncier plus limitées.

De premières réalisations issues de projets définis en concertation avec les exploitants agricoles doivent permettre d'aborder ensuite les sites plus complexes avec un regard différent de part et d'autre et dans une dynamique plus positive. C'est dans cet esprit que les sites de l'Orain, du Bief Salé et de la Glantine sont proposés pour approfondir un projet de travaux.

Cette re-priorisation sur un nombre plus réduit de sites apparaît en outre plus en adéquation avec la durée du contrat compte-tenu du temps nécessaire à la concertation ainsi que des délais des procédures réglementaires auxquelles les projets seront soumis.

Dans ce sens, il est proposé de ne maintenir pour la deuxième partie du contrat que les opérations suivantes et d'individualiser les fiches actions en conséquence :

- la restauration de l'Orain au niveau du moulin de Villerserine sur la commune de Tourmont (fiche action B1A-1a) ;

- la restauration du Bief Salé au niveau de sa confluence avec l'Orain sur la commune de Tourmont (fiche action B1A-1b) ;
- la restauration de la Glantine sur la commune de Tourmont (fiche action B1A-1c) ;
- la réhabilitation de la morte de Petit Chantereine à Chaussin (fiche action B1A-4) ;
- la réhabilitation de la morte du Gravier à Chaussin (fiche action B1A-5) ;
- la restauration du bras de contournement de l'ancien moulin du Deschaux (fiche action B1A-10).

Ces orientations et perspectives sont cohérentes avec les mesures du projet de SDAGE 2016-2021 retenues sur le bassin de l'Orain. Elles répondent en particulier aux mesures suivantes : MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau », MIA0203 « Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes » et MIA0204 « Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau », MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques », MIA0601 « Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide », et MIA0602 « Réaliser une opération de restauration d'une zone humide ».

2.2.2 SOUS-VOLET B1B : GESTION DU LIT MINEUR

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
B1B-1	Aménagement d'une rivière de contournement et restauration de la passerelle d'accès au niveau du barrage du Deschaux (ROE 16770)	CAGD	I-2	Fiche action engagée	164 984	197 321	Fiche action modifiée	6 200	7 440
B1B-2	Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage du Colombot à Saint-Baraing (ROE 16775)	CCPJ	I-1	Fiche action engagée	199 634	238 762	Fiche action ajournée	0	0
B1B-3	Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage de la scierie Mutelet à Rahon (ROE 16771)	CCPJ	I-1	Fiche action engagée	163 796	195 900	Fiche action modifiée	244 426	293 311
B1B-4	Aménagement d'une passe à poissons à bassins au niveau du barrage de Villersérine (ROE 9300)	CCCGP	I-3	Fiche action engagée	85 916	102 756	Fiche action maintenue	85 916	103 099

B1B-5	Aménagement d'une rivière de contournement au niveau du barrage du Viseney (ROE 9315)	CCCGP	I-4	Fiche action non engagée	159 044	190 217	Fiche action retirée		
B1B-6	Restauration de la continuité piscicole du ruisseau de Buvilly	CCCGP	I-5	Fiche action non engagée	55 140	65 948	Fiche action maintenue	55 140	66 168
B1B-7	Restauration de l'habitat et de la continuité piscicole au niveau du seuil de l'ancien moulin des Eтары (ROE 10425)	CCCGP	I-6	Fiche action non engagée	39 956	47 787	Fiche action retirée		
B1B-8	Restauration de la continuité piscicole de l'Orain au niveau du pont SNCF et de la traversée de la RN83	CCCGP	I-7	Fiche action engagée	41 600	49 754	Fiche action maintenue	41 600	49 920
B1B-9	Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain amont	CCCGP	III-1	Fiche action engagée	107 520	128 593	Fiche action maintenue	170 100	204 120
B1B-10	Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain aval	CCPJ	III-1	Fiche action terminée	23 815	28 483	Fiche action maintenue	A définir	A définir
B1B-11	Programme de restauration de la ripisylve de l'Orain amont et aval	CCCGP, CCPJ	III-1	Fiche action non engagée	27 000	32 292	Fiche action maintenue	27 000	32 400
B1B-12	Programme opérationnel de lutte contre la renouée du Japon	CCCGP, CCPJ, Communes	II-1	Fiche action non engagée	12 500	14 950	Fiche action maintenue	12 500	15 000
B1B-13	Plan de lutte collective contre l'ambrosie à feuille d'armoise	FREDON, Communes	II-1	Fiche action engagée	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	Fiche action retirée		
B1B-14	Préservation des sites à écrevisses à pattes blanches dans le cadre de l'Arrêté de Protection de Biotope	CA39		Fiche action terminée	3 360	4 019	Fiche action retirée		
TOTAL					1 084 265	1 296 781		642 882	771 458
B1B-15	Préservation des ruisseaux de tête de bassin vis-à-vis du piétinement par le bétail	CCCGP	II-1				Nouvelle fiche action	8 750	10 500
B1B-16	Aménagement des seuils de prise d'eau de l'ancien moulin d'aval à Aumont et de l'ancien moulin du hameau de Vaivre à Colonne	CCCGP					Nouvelle fiche action	20 000	24 000
TOTAL révisé								671 632	805 958

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Avec un taux d'engagement des actions de 69%, l'avancement de ce sous-volet apparaît comme plutôt positif. Néanmoins, un certain nombre de freins ou de blocages restent à lever pour concrétiser les études et concertations préalables en réalisation de travaux.

Concernant la restauration de la continuité écologique, malgré la réalisation des études d'avant-projet, des incertitudes demeurent sur le portage des travaux par les collectivités locales, en particulier sur l'Orain aval. Ces incertitudes sont liées en particulier à l'importance du coût des aménagements qui se

situent au-delà du budget initial, de l'autofinancement à mobiliser, ainsi qu'aux difficultés d'adhésion des élus locaux aux objectifs des projets et/ou d'appropriation des ouvrages concernés. La présentation des enjeux aux élus locaux sur les ouvrages classés en liste 2 et concernés par une obligation réglementaire d'aménagement n'a pas en outre été facilitée par l'importance des délais de notification officielle de cette réglementation (non réalisée à ce jour) dans un contexte où l'EPCI responsable de ces ouvrages a été dissous dernièrement.

Concernant les travaux d'entretien de l'Orain et de ses affluents, autant les travaux ont pu être réalisés sur l'aval en début de contrat, autant ceux prévus sur l'Orain amont tardent à se mettre en œuvre dans un contexte où l'attente des élus locaux est importante, même si l'on notera que trois tranches de travaux ont été réalisées par le Syndicat Orain-Grozonne avant la signature du contrat, dont la dernière en 2010. Les travaux devraient toutefois pouvoir débiter rapidement maintenant que la procédure de Déclaration d'Intérêt Général est engagée et que le dossier de consultation des entreprises est prêt.

Concernant le site du ruisseau du Bief Salé présentant une population d'écrevisses à pattes blanches et concerné à ce titre par un arrêté de protection de biotope, une reconnaissance du site a été réalisée par l'EPTB Saône-Doubs et la Chambre d'Agriculture du Jura à la fin de l'année 2011. Cette reconnaissance a été suivie :

- d'une réunion d'information des exploitants sur les enjeux et les mesures à respecter pour préserver le site ;
- d'une visite du site avec les exploitants agricoles concernés.

Aucun besoin de travaux n'a été identifié lors de ces reconnaissances.

Perspectives

Continuité écologique

Engagées avec les réserves exposées plus haut, en particulier au niveau des ouvrages situés sur l'Orain aval, les actions de restauration de la continuité écologique nécessitent d'être re-priorisées pour tenir compte du temps nécessaire à la concertation et des délais des procédures réglementaires.

Dans ce sens, il est proposé de maintenir pour la deuxième partie du contrat les opérations suivantes :

- aménagement du barrage du Deschaux sur les communes du Deschaux/Villers-Robert (ROE167770) (fiche action B1B-1);
- aménagement du barrage du moulin de Rahon sur les communes de Rahon/Balaiseaux (ROE16771) (fiche action B1B-3) ;
- aménagement du seuil du moulin de Villerserine sur la commune de Tourmont (ROE9300) (fiche action B1B-4) ;
- restauration de la continuité piscicole du ruisseau de Buvilly (fiche action B1B-6) ;
- restauration de la continuité piscicole de l'Orain au niveau du pont SNCF et de la traversée de la RN83 (fiche action B1B-8).

La fiche action concernant l'aménagement du barrage des Colombots à Saint-Baraing (B1B-2) est ajournée compte-tenu des difficultés rencontrées par la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne pour porter politiquement et financièrement l'opération. Elle est toutefois maintenue dans le programme compte-tenu de l'échéance réglementaire existante sur cet ouvrage (aménagement au plus tard en 2018).

La fiche action concernant le barrage du Viseney (B1B-5) est retirée du programme. Le programme prévu sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny sur les trois prochaines années du contrat est déjà très conséquent, d'autant plus que les contacts avec le propriétaire sont compliqués dans un contexte où aucune obligation réglementaire ne concerne l'ouvrage.

La fiche action concernant le seuil de l'ancien moulin des Eтарыes (B1B-7) est également retirée du programme. Le propriétaire du moulin ne souhaite pas que le seuil soit arasé et l'équipement d'un simple dispositif de franchissement piscicole sur cet ouvrage n'apparaît pas pertinent compte-tenu de l'absence d'usages. Le seuil n'est en outre concerné par aucune obligation réglementaire d'équipement. En outre la rivière concernée, la Grozonne, présente d'autres priorités en termes de reconquête de son bon état écologique que ce soit sur l'amélioration de l'assainissement de Grozon que dans le domaine de la restauration hydromorphologique de son lit.

En fonction de l'avancement et de la réussite de ces premiers projets, l'animation auprès des acteurs locaux et des propriétaires d'ouvrages pourra toutefois être relancée en fin de contrat sur les autres sites de restauration pressentis en vue de l'émergence de nouveaux projets.

En outre les acteurs locaux comptent sur le maintien d'un accompagnement sur les opérations suivantes en lien en premier lieu avec un enjeu inondation mais pour lesquelles des réponses sur la continuité écologique mériteraient également d'être apportées, même si les ouvrages concernés ne ressortent pas comme prioritaires à ce jour pour cette problématique (nouvelle fiche action B1B-16).

- aménagement du seuil du moulin d'Aumont (ROE9494) ;
- aménagement du seuil du moulin de Vaivre à Colonne (ROE9321).

Entretien et restauration de la végétation rivulaire (ripisylve)

A la suite du commencement des travaux du programme d'entretien de la végétation rivulaire de l'Orain amont, il s'agira pour cette deuxième partie du contrat de rivière de mettre en œuvre les actions prévues pour la restauration de la végétation rivulaire et la lutte contre la renouée du Japon.

En outre, aux côtés de ces travaux, et de façon complémentaire aux projets de restauration hydromorphologique (cf. sous-volet B1-A), il apparaît nécessaire de confirmer la mise en œuvre de mesures d'importance certes plus réduites mais qui peuvent contribuer, d'une part, à améliorer notablement la qualité des milieux sur les ruisseaux de tête de bassin, et permettre, d'autre part, d'approfondir la relation amorcée avec les exploitants agricoles du bassin. Ainsi, aux côtés des plantations et des mesures de lutte contre la renouée du Japon prévues pour la restauration de la ripisylve, il apparaît souhaitable de travailler également sur le problème du piétinement des berges avec l'aménagement d'abreuvoirs à bétail.

Dans ce sens, il est proposé de maintenir les actions suivantes:

- Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain amont (fiche action B1B-9),

- Programme d'entretien de la ripisylve de l'Orain aval (fiche action B1B-10),
- Programme de restauration de la ripisylve de l'Orain amont et aval (fiche action B1B-11),
- Programme opérationnel de lutte contre la Renouée du Japon (fiche action B1B-12),

Et d'ajouter l'action :

- Programme de lutte contre le piétinement du fond et des berges des cours d'eau de tête de bassin par le bétail (fiche action B1B-15).

Ces orientations et perspectives sont cohérentes avec les mesures du projet de SDAGE 2016-2021 retenues sur le bassin de l'Orain. Elles répondent en particulier aux mesures suivantes : MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) ».

2.3 VOLET B2 : GESTION DES INONDATIONS

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
B2-1	Etude de différents scénarii d'aménagement destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin	Commune de Chaussin, CCPJ	II-1	Fiche action terminée	12 542	15 000	Fiche retirée		
B2-2	Réalisation des aménagements destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin	Commune de Chaussin, CCPJ	II-2	Fiche action non engagée	A définir	A définir	Fiche maintenue	A définir	A définir
TOTAL					A définir	A définir		A définir	A définir

**montants révisés pour la deuxième partie du contrat de rivière*

Etat d'avancement

Aménagements de protection de la commune de Chaussin

Dans ce sous-volet, l'étude prévue sur la commune de Chaussin a été réalisée. Elle s'est accompagnée et a donné suite également à des investigations complémentaires de la part du Syndicat Mixte Doubs-Loue sur le réseau de digues présent au niveau de la confluence de l'Orain avec le Doubs. Toutefois, la réflexion sur le choix d'un scénario d'aménagement n'a pas encore abouti à ce jour. La présentation des propositions de scénarios a suscité des craintes importantes de la part des exploitants agricoles concernés et la proposition d'étudier les impacts agricoles des différents scénarii formulée en 2012 par la Chambre d'agriculture du Jura n'a pas à ce jour abouti. En outre, il apparaît nécessaire de bien prendre en compte les contraintes et implications réglementaires de chacun des scénarii envisagés dans la réflexion sur la suite à donner à ce dossier.

Mesures de réduction de la vulnérabilité

En application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la basse vallée du Doubs, la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne a engagé une démarche visant à proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité au niveau des constructions de son territoire situées dans la zone inondable du Doubs.

Réalisé par l'EPTB Saône-Doubs avec le soutien de l'Etat, des diagnostics sont actuellement en cours à cette fin. Pour le bassin versant de l'Orain, ils concernent 44 bâtiments situés sur la commune de Chaussin (confluence Doubs-Orain).

Perspectives

Aménagements de protection de la commune de Chaussin

Il appartient à la commune de Chaussin de se positionner sur la suite à donner à cette étude en concertation avec la communauté de communes de la Plaine Jurassienne, el Syndicat Mixte Doubs-Loue, le Conseil Général du Jura et l'Etat. Dans l'attente de ce positionnement, il est proposé de maintenir la fiche action B2-2 « réalisation des aménagements destinés à limiter les inondations au niveau de la commune de Chaussin » au programme de cette deuxième partie du contrat de rivière.

Mesures de réduction de la vulnérabilité

Concernant la commune de Chaussin, la deuxième partie du contrat de rivière Orain doit voir se finaliser les diagnostics sur la commune de Chaussin et la mise en place des mesures correspondantes.

A noter que de tels diagnostics peuvent également être réalisés par l'EPTB Saône-Doubs sur les autres communes du bassin versant en fonction des besoins.

2.4 VOLET B3 : GESTION DE LA RESSOURCE

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
B3-1	Réhabilitation de l'ancienne station de mesures hydrométriques localisée au niveau de la commune du Deschaux	CG39	III-1	Fiche action non engagée	3 000	3 589	Fiche action retirée		
B3-2	Etude de suivi piézométrique de la nappe fluvio-glaciaire de Tourmont-Poligny	CCCGP	III-1	Fiche action terminée	12 000	14 352	Fiche action retirée		
B3-3	Amélioration du potentiel de restitution de la nappe de Poligny	CCCGP, Communes, entreprises	III-1	Fiche action non engagée	174 240	208 391	Fiche action modifiée	A définir	A définir
B3-4	<i>Respect des périmètres de protection des captages de Chaussenans, Vaux-sur-Poligny et Rahon</i>	Collectivité compétente	I-2	<i>Fiche action engagée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Fiche action retirée</i>		
B3-5	<i>Mise en place d'un périmètre de protection du captage d'Asnans</i>	Collectivité compétente	I-1	<i>Fiche action terminée</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Fiche action retirée</i>		
TOTAL					189 240	226 331		A définir	A définir

Etat d'avancement

Pour ce sous-volet, la première partie du contrat de rivière a été marquée par la réalisation de l'étude de la nappe fluvio-glaciaire de Tourmont-Poligny sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny (action B3-1). Les conclusions de cette étude ont permis de préciser la stratégie à mener pour répondre à l'enjeu de l'amélioration du potentiel de restitution de la nappe de Poligny. Trois axes ressortent :

- Privilégier l'infiltration des eaux pluviales au niveau de la zone d'activités de Poligny afin de favoriser la recharge de la nappe ;
- Intégrer dans la gestion des prélèvements de Solvay le soutien des débits de l'Orain en étiage ;
- Adapter le projet de restauration hydromorphologique de la Glantine pour favoriser la recharge de la nappe.

Perspectives

Les perspectives proposées pour la deuxième partie du contrat de rivière consistent en la mise en œuvre des deux premiers axes exposés ci-avant au moyen du maintien de la fiche action n°B3-3 « Amélioration du potentiel de restitution de la nappe de Poligny ». Cette fiche action a été réécrite dans ce sens.

Le troisième axe de la stratégie d'amélioration du fonctionnement de la nappe est intégré aux objectifs de la fiche action B1A-1c «Restauration de la Glantine sur la commune de Tourmont ».

Concernant le projet de réhabilitation d'une station hydrométrique sur l'Orain, les priorités définies au niveau du bassin ainsi que l'état de son budget de fonctionnement ne permettront pas à la DREAL Franche-Comté de prendre en charge la maintenance et l'intégration à son réseau de mesures de cette nouvelle station. Les conditions de mise en œuvre n'étant pas réunies, il est proposé de retirer cette fiche action du programme de la deuxième partie de contrat.

2.5 VOLET C : ANIMATION, COMMUNICATION, PATRIMOINE

Fiches-actions concernées

Action	Intitulé	Maîtres d'ouvrages potentiels	Priorité	Avancement	MONTANT PREVISIONNEL INITIAL		Suite proposée	MONTANT PREVISIONNEL REVISE*	
					(€ HT)	(€ TTC)		(€ HT)	(€ TTC)
C1-1	Maintien du poste de coordinateur du Contrat de rivière	EPTB SD	II-1	Fiche action engagée	271 739	325 000	Fiche action maintenue	195 000	195 000
C1-2	Evaluation du Contrat - Etude bilan	EPTB SD	II-1	Fiche action engagée	50 000	59 800	Fiche action maintenue	50 000	60 000
C2-1	Programme de sensibilisation et d'information des habitants du bassin versant	EPTB SD	II-1	Fiche action engagée	36 789	44 000	Fiche action retirée		
C2-2	Etude piscicole et géomorphologique : élaboration d'une plaquette de présentation des principales conclusions destinées aux élus et aux propriétaires riverains	EPTB SD	II-1	Fiche action terminée	2 876	3 440	Fiche action retirée		
C2-3	Elaboration d'une plaquette technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux	CCCGP, CCPJ, EPTB SD	III-1	Fiche action engagée	3 752	4 487	Fiche action modifiée	3 752	4 502

C2-4	Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière	EPTB SD	II-1	Fiche action engagée	6 381	7 632	Fiche action maintenue	3 840	4 608
C2-5	Création et publication d'un site internet	EPTB SD	III-1	Fiche action terminée	4 000	4 784	Fiche action retirée		
C2-6	Sensibilisation à la rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires	FREDON FC	III-1	Fiche action engagée	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	<i>Action hors contrat mentionnée pour mémoire</i>	Fiche action retirée		
C2-7	Présentation, animation et communication relatives aux 7 projets de récréation de méandres	EPTB SD	I-1	Fiche action engagée	<i>Mission animateur contrat</i>		Fiche action maintenue		
C2-8	Animation générale et évaluation de la perte agricole liée aux projets de récréation de méandres	CA39	I-1	Fiche action engagée	26 600	31 814	Fiche action maintenue	26 600	31 920
C2-9	Programme d'information et de sensibilisation aux milieux humides	FDCJ, EPTB SD	II-1	Fiche action terminée	21 823	26 100	Fiche action retirée		
C3-1	Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau	Communes, Communauté de Communes	III-1	Fiche action non engagée	A définir	A définir	Fiche action maintenue	A définir	A définir
TOTAL					423 960	507 057		279 192	296 030

Etat d'avancement

L'ensemble de ce volet du contrat de rivière a été engagé. On retiendra les actions suivantes pour la première partie du contrat :

- Mon « Lab'Orain » : le programme d'intervention de la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche (EPTB SD) auprès des élèves des écoles primaires du bassin versant en vue de les sensibiliser aux questions relatives à la gestion de l'eau et aux fonctionnements des écosystèmes aquatiques. 9 classes du bassin versant ont été concernées soit 209 élèves.

Une journée d'échanges interclasses est venu clore les deux premières années du programme en juillet 2013.

Engagé depuis l'année 2011, ce programme a dû en effet s'arrêter à l'issue de l'année scolaire 2013 faute de financements.



- La plaquette sur les enjeux hydromorphologiques et piscicoles a été réalisée et diffusée à l'ensemble des partenaires du contrat à l'occasion de sa signature en septembre 2011, ainsi qu'aux maires du bassin versant et au public lors de deux réunions d'échanges organisées en novembre 2012 ;
- Un guide de bonnes pratiques à destination des riverains de cours d'eau est en cours d'élaboration à l'EPTB Saône-Doubs ;
- La publication d'une lettre d'information du contrat de rivière intitulée « L'Inf'Orain » (cf. Annexe 3)
- Une page dédiée au contrat de rivière Orain a été créé sur le site de l'EPTB Saône-Doubs
- Deux réunions d'information des communes sur l'utilisation des phytosanitaires ont été organisées avec les Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny et avec la participation de la FREDON Franche-Comté.
- Une réunion d'information des maires (Colonne) et deux réunions publiques (Le Deschaux et Tourmont) ont été organisées pour présenter les enjeux et les principes des projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique.
- L'organisation de 2 réunions d'information des exploitants agricoles concernés et d'une visite de terrain sur les objectifs et les principes des projets de restauration hydromorphologique de l'Orain et de ses affluents, sur 3 des 5 sites identifiés dans le contrat.
- L'organisation de deux réunions d'information des communes sur les zones humides par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura.



Perspectives

Pour ce volet, la deuxième partie du contrat de rivière devrait être principalement marquée par l'animation de l'EPTB Saône-Doubs et de la Chambre d'Agriculture autour de la définition et la mise en œuvre des projets de restauration hydromorphologique et de la continuité écologique des cours d'eau.

La mise en œuvre du programme d'entretien de l'Orain amont sera également l'occasion de diffuser le guide de bonnes pratiques à destination des propriétaires riverains lors des réunions d'information préalables aux travaux.

En concertation avec la FREDON Franche-Comté, des réunions d'information supplémentaires à destination des communes seront organisées sur la question de l'utilisation des phytosanitaires.

L'avancement du contrat de rivière continuera de faire l'objet d'une information annuelle au moyen de la lettre d'information L'Inf'Orain.

La presse et les médias seront associés de façon plus étroite pour le lancement des travaux des différentes opérations afin de mieux les faire connaître au grand public.

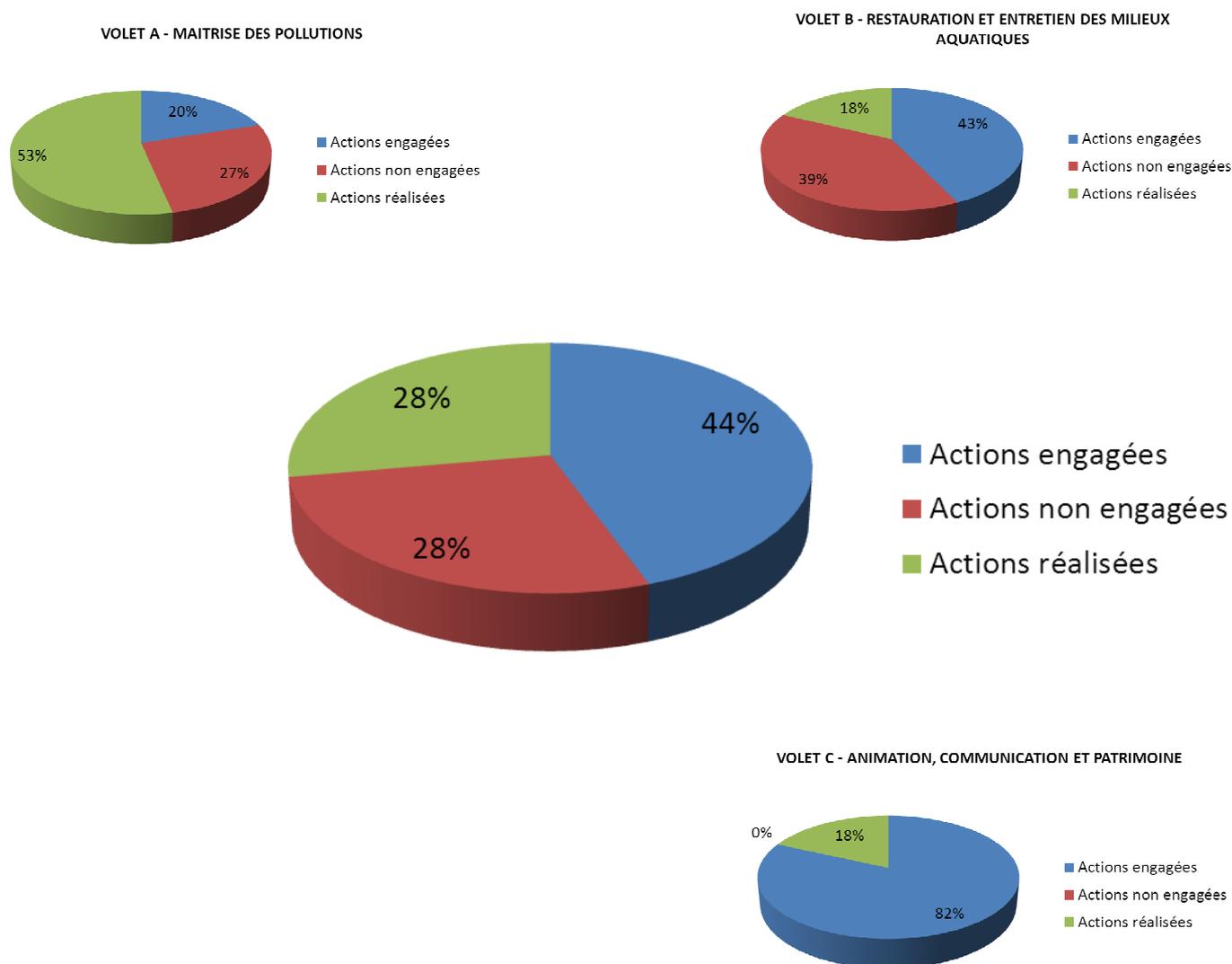
Dans ce sens, il est proposé de maintenir les fiches actions suivantes :

- C1-1 - Création d'un poste de coordinateur du Contrat de rivière
- C1-2 - Evaluation du Contrat - Etude bilan
- C2-3 - Elaboration d'une plaquette technique concernant l'entretien des cours d'eau non domaniaux
- C2-4 - Publication d'un bulletin d'information annuel du contrat de rivière
- C2-7 - Présentation, animation et communication relatives aux projets de restauration hydromorphologique
- C2-8 - Animation générale et évaluation de la perte agricole liée aux projets de restauration hydromorphologique
- C3-1 - Identification et restauration du petit patrimoine bâti lié à l'eau.

CHAPITRE 3 : SYNTHÈSE ET COHÉRENCE AVEC LE SDAGE

3.1 SYNTHÈSE DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

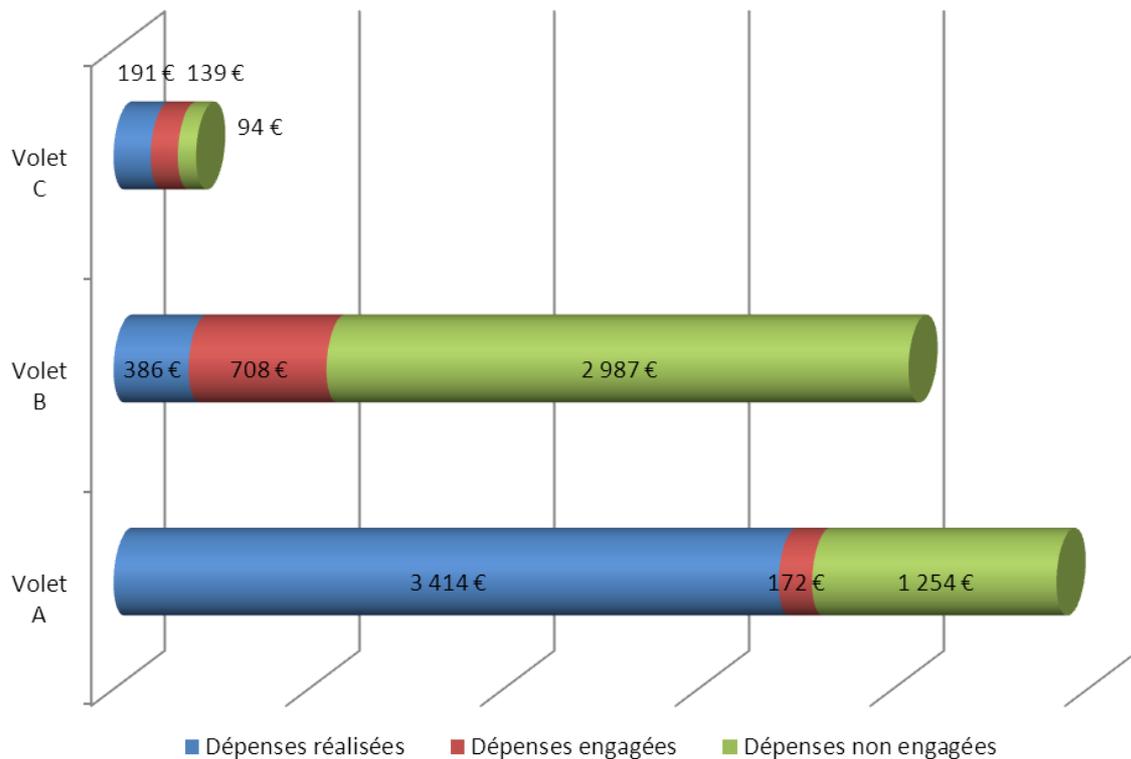
Au 1er septembre 2014, le Contrat de rivière affiche un taux d'engagement des actions de 72 % avec 39 actions engagées ou réalisées sur les 54 inscrites dans le document-cadre. Le tableau présenté en annexe 4 récapitule l'état d'avancement pour chaque action. Les graphiques ci-dessous synthétisent l'état d'avancement global du programme et par principaux volets sur la base du nombre d'actions engagées ou réalisées.



De façon complémentaire à cet indicateur, le graphique suivant récapitule pour chacun des principaux volets du contrat les montants estimatifs des dépenses engagées ou réalisées en Kiloeuros.

Les dépenses réalisées et engagées depuis le début du contrat de rivière sont estimées à plus de 5 millions d'euros, avec des réalisations qui concernent à ce jour principalement la maîtrise des pollutions (Volet A) avec les travaux d'assainissement des communes et les actions agricoles.

L'engagement des actions portant sur la restauration et l'entretien des milieux aquatiques restent à confirmer en réalisations dans la deuxième partie du contrat.



Le taux d'engagement marque la présence d'une dynamique positive qui reste toutefois fragile avec des incertitudes importantes pour un certains nombres d'actions. Ces incertitudes concernent principalement les deux axes suivants du « volet B – Restauration et entretien des milieux aquatiques » :

- la restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- la restauration de la continuité écologique ;

pour lesquels l'acceptation des usagers et l'adhésion des élus locaux restent à obtenir.

En outre, le nombre d'actions prévu sur ces axes et réalisable sur les 5 ans du contrat de rivière apparaît avec le recul surestimé. Une re-priorisation sur un nombre d'actions plus réaliste, en adéquation avec les moyens des maîtres d'ouvrages locaux, le temps nécessaire à la concertation, et les délais des procédures réglementaires afférentes à ces travaux, est nécessaire. Cette re-priorisation a été également réalisée en tenant compte des priorités du SDAGE.

Concernant l'assainissement, les efforts engagés sur la commune de Poligny sont à poursuivre tant au niveau des réseaux que sur les rejets industriels et vers la modernisation de la station de traitement. L'aboutissement des travaux d'assainissement de la commune de Grozon reste incertain compte-tenu des difficultés de financement, tandis que ceux sur la commune de Saint-Baraing, non prévus initialement, devrait aboutir dans cette deuxième partie de contrat, ce qui justifie la création d'une nouvelle fiche action.

L'avancement de la maîtrise des pollutions d'origine agricole est décevant pour ce qui concerne la mise aux normes des bâtiments d'élevage, tandis que des avancées positives sont à relever sur la maîtrise de l'utilisation des phytosanitaires et les pratiques culturales. Ce volet mérite d'être

approfondi sur la deuxième partie de contrat, avec l'accompagnement d'un nouveau programme de mise aux normes et du nouveau Plan Végétal Environnement.

L'ensemble des fiches-actions a été réactualisé en cohérence avec ces orientations et le bilan technique.

3.2 COHERENCE ET ETAT D'AVANCEMENT PAR RAPPORT AU PDM

La grille d'analyse de la capacité du contrat de rivière à atteindre les objectifs visés au PDM est présentée en annexe 5.

Cette grille fait la synthèse des mesures prévues sur chaque masse d'eau et la manière dont le contrat de rivière contribue à les mettre en œuvre. Elle précise l'état d'avancement des fiches-actions par rapport aux prérogatives du PDM.

La lecture de ce tableau met en évidence que les actions retenues pour répondre au PDM du SDAGE sont en bonne cohérence, et que l'état d'avancement du Contrat de rivière à mi-parcours répond en grande majorité aux priorités du PDM. Il illustre toutefois un bilan contrasté qui appelle à poursuivre et intensifier les efforts lors de la deuxième partie du contrat.

Ainsi, les travaux d'assainissement réalisés sur les communes d'Aumont et Buvilly permettent de justifier d'une réduction des pressions polluantes relative à la « pollution domestique et industrielle (hors substances dangereuses) » et de répondre ainsi au PDM. Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement réalisés sur la commune de Poligny vont également dans ce sens mais demandent à être poursuivis et accompagnés d'une amélioration de la gestion des rejets industriels ainsi que d'une modernisation de la station d'épuration (mesures ASS 502, 302, 401 et 402 du projet de programme de mesures 2016-2021).

La mesure relative à l'amélioration de la gestion des effluents d'élevage a fait l'objet d'une animation par la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une opération collective de mises aux normes. Cette opération n'a toutefois pas abouti aux résultats escomptés en termes de travaux. La profession agricole souhaite qu'une telle opération puisse être reconduite dans le cadre de la deuxième partie du contrat et marque ainsi sa volonté d'aboutir sur cette problématique (mesure AGR0804 du projet de programme de mesures 2016-2021).

La sensibilisation des communes à la réduction des pesticides, l'engagement de la commune de Poligny dans un plan de désherbage (mesure COL0201), ainsi que celui des agriculteurs au travers des actions du Plan Végétal Environnement et autres programmes hors contrat (mesure AGR0202) augurent également d'une baisse des pressions polluantes relatives aux pesticides, même si l'animation réalisée pour faire émerger des projets agricoles sur les territoires ou problématiques non concernés par ces programmes n'a pas quant à elle abouti aux résultats escomptés. La profession agricole est demandeuse d'une poursuite de l'accompagnement sur ces problématiques dans le cadre du nouveau Plan Végétal Environnement et d'autres communes pourraient s'engager vers des plans de désherbage. Sur ce point, la réponse du Contrat est donc en adéquation avec le projet de PDM 2016-2021 sur la problématique de la pollution par les pesticides d'origine agricole et non agricole.

Concernant la mesure visant à substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes (AGR0202), des cultures ont pu être reconverties en prairies dans le cadre de Natura 2000 et le contrat de rivière a permis le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de la faune et la flore sur les prairies humides de la vallée. Se pose toutefois la question de la pérennité de ces mesures à l'issue des périodes de contractualisation.

Enfin, les mesures du PDM relatives à la dégradation morphologique et à l'altération de la continuité biologique (mesures LIA202, 203, 204 et MIA0301) ont fait l'objet de nombreuses concertations et d'un travail approfondi en particulier sur l'Orain au niveau de la commune de Tourmont, le ruisseau du Bief Salé ainsi que sur les barrages de Saint-Baraing (Les colombots), de Rahon/Balaiseaux et de

Villers-Robert/Le Deschaux. Ces concertations et études préalables devraient aboutir à la réalisation de travaux sur de premiers sites dans la deuxième partie du contrat, sous réserve de la confirmation de l'acceptation des riverains et de l'adhésion des élus locaux.

Malgré plusieurs réunions préparatoires avec les structures concernées, une mesure du PDM reste à engager, il s'agit de celle relative à la mobilisation des outils de gestion foncière autour des projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau (MIA0601). Prévues en fin d'année 2013 mais ajournées compte-tenu du contexte agricole et électoral, une présentation en comité technique de la SAFER doit être organisée prochainement concernant le site du ruisseau du Bief Salé.

3.3 ADEQUATION AVEC LES RECOMMANDATIONS DU COMITE D'AGREMENT

Lors de sa délibération du 21 janvier 2011 sur le projet de Contrat de rivière Orain, le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée Corse a tenu à souligner plusieurs points importants aux porteurs de projet du Contrat de rivière (cf. annexe 6). Le paragraphe ci-dessous reprend point par point l'état d'avancement du Contrat par rapport aux recommandations faites dans la délibération.

- Concernant l'engagement des actions visant la restauration morphologique, la première partie du contrat de rivière a permis de mener les concertations préalables nécessaires avant l'engagement de la phase opérationnelle de chacun des projets et ce afin de s'assurer d'un minimum d'acceptation de la part des exploitants agricoles et des riverains dans un contexte où les élus locaux restent à convaincre.

Cette phase a permis d'aboutir à l'approbation d'un programme de travaux visant la réhabilitation des mortes de petit Chantereine et du Gravier sur la commune de Chaussin dont l'exécution sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône-Doubs sur les années 2014-2015.

On retiendra également l'engagement par la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny des études opérationnelles de restauration hydromorphologique concernant le site de l'Orain situé sur la commune de Tourmont.

Un deuxième site concernant cette fois le ruisseau du Bief Salé attend de voir quant à lui l'animation foncière de la SAFER s'engager suite à la concertation préalable qui a été menée par la Chambre d'agriculture et l'EPTB Saône-Doubs auprès des exploitants agricoles concernés.

- Concernant le rétablissement de la continuité écologique, les études de faisabilité et d'avant-projet consistant en la définition et la comparaison de plusieurs scénarii d'aménagement au niveau de trois barrages situés sur l'Orain aval ont été menées par l'EPTB Saône-Doubs.

Ces projets ont toutefois du mal à trouver un portage de la part des maîtres d'ouvrages locaux du fait de l'importance du coût des travaux, d'une situation administrative complexe et des difficultés d'adhésion des élus locaux aux enjeux et objectifs des opérations dans un contexte de crise économique avec des conséquences négatives sur les finances publiques.

Sur l'Orain amont, cette première partie de contrat a vu s'engager les études opérationnelles au niveau du barrage du moulin de Villerserine situé sur la commune de Tourmont ainsi que sur les ouvrages de franchissement de la RN83 et de la voie ferrée Besançon-Lons-le-Saunier à Poligny.

- Concernant la réduction des pesticides, on retiendra de cette première partie de contrat la définition d'un plan de désherbage par la commune de Poligny ainsi que les équipements agricoles réalisés dans le cadre du Plan Végétal Environnement. Il est prévu de poursuivre ce travail avec d'autres communes du bassin versant et d'accompagner le déploiement du nouveau Plan Végétal Environnement.

- Concernant la substitution de cultures par d'autres moins polluantes, environ 25 ha de cultures ont pu être reconvertis en prairie. La mise en œuvre de ces actions s'est toutefois limitée aux seules zones Natura 2000 ;
- L'opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage lancée lors de cette première partie du contrat n'a pas abouti aux résultats escomptés. Seuls 35% des UGB non aux normes au début de l'opération ont abouti à un projet de travaux de la part des exploitants. La profession demande le lancement d'une nouvelle opération collective sur la deuxième partie du contrat de rivière.
- Concernant les zones humides, près de 100 ha de prairies de la vallée de l'Orain ont fait l'objet d'une adaptation des pratiques agricoles afin d'en préserver la faune et la flore. Se pose toutefois la question de la pérennité des mesures contractées avec les exploitants dans le cadre des nouveaux dispositifs d'aides en place.

Un diagnostic environnemental et socio-économique des étangs du bassin versant est en outre en cours afin de préciser les enjeux sur ces milieux.

Annexe n°1 : localisation régionale du bassin versant de l'Orain

Annexe n°2 : tableau des indicateurs de suivi du contrat de rivière

Annexe n°3 : lettre d'information du Contrat de rivière n°1

Annexe n°4 : tableau récapitulatif de l'état d'avancement des actions du Contrat de rivière

Annexe 5 : grille d'analyse et de porter-à-connaissance du Contrat de rivière Orain

**Annexe 6 : Délibération du Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée Corse du
21/01/2011**

Annexe 7 : Tableau des indicateurs du contrat de rivière Orain au 15/12/2014